

M. DAUCHART demande au conseil de se prononcer sur la demande de vote à bulletin secret.  
Après vote à main levée, le conseil rejette la proposition de M. VIROULET de vote à bulletin secret à la majorité (Contre : 10 – Pour : 2).

Après délibération, et vote à mains levées, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 8-Contre :1- abstentions : 4)

- AUTORISE Monsieur DAUCHART Thierry., adjoint au Maire, en exercice, de la Commune de SAINT-MATHIEU à signer avec la Société Parc Eolien des Monts de Chalus SAS, la promesse de constitution de servitudes portant sur la parcelle cadastrée Section D n° 1199 qui accueillera un chemin d'accès moyennant une indemnité annuelle de 0.50 € par m<sup>2</sup> et par an.
- AUTORISE Monsieur DAUCHART Thierry., Adjoint au Maire, en exercice, de la Commune de SAINT-MATHIEU à signer par devant notaire et par acte authentique la constitution de servitude portant sur la parcelle cadastrée section D n° 1199,
- AUTORISE Monsieur DAUCHART Thierry, adjoint au Maire, en exercice de la Commune de SAINT-MATHIEU à signer tout document découlant de cette décision et à effectuer toutes les démarches afférentes.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur DAUCHART Thierry, adjoint au maire, pour mettre en place les décisions prises, accomplir les démarches nécessaires à la réalisation du projet et signer les documents sus mentionnés.

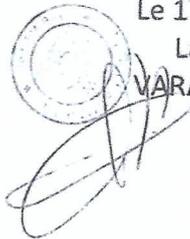
---

Pour copie conforme, en mairie,

Le 17 Juin 2020

La Maire,

VARACHAUD A.

The image shows a circular official stamp of the commune of Saint-Mathieu, with the text 'Mairie de Saint-Mathieu' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'A. Varachaud'.